

Copie Intégrale d'acte de décès :

Les copies intégrales d'acte de décès doivent être demandées par courrier à la Mairie du lieu de décès.

Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à vos noms et adresse et indiquer :

- Nom et Prénoms du défunt,
- date du décès.

Coût : néant

Copie Intégrale d'acte de mariage :

Les copies intégrales d'acte de mariage doivent être demandées par courrier à la Mairie du lieu de mariage.

Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à vos noms et adresse et indiquer :

- la date de mariage,
- Noms et Prénoms des époux.

Coût : néant

Une copie intégrale d'acte de mariage est délivrée uniquement aux époux.

Copie Intégrale d'acte de naissance :

Les copies intégrales d'acte de naissance doivent être demandées par courrier à la Mairie du lieu de naissance.

Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à vos noms et adresse et indiquer :

- Votre Nom et Prénoms,
- Date de naissance
- Filiation complète (Noms et Prénoms des parents).

Coût : néant

Une copie intégrale d'acte de naissance est délivrée uniquement à l'intéressé.

Concerne les personnes nées en France.

Les personnes nées à l'étranger doivent demander leur copie intégrale à Nantes.